

Définitions

- « CGV » désigne les présentes Conditions Générales de Vente
- « KPMG Academy » est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.
- « Offre » désigne l'offre de formation proposée par KPMG Academy, pouvant comprendre une lettre de mission et/ou un bulletin d'inscription et/ou une proposition commerciale.
- « Client » représente la personne (physique ou morale) qui achète un ou plusieurs Stages pour un ou plusieurs Participants. Le Client est identifié sur le bulletin d'inscription ou en tant que destinataire d'une Offre émise par KPMG Academy.
- « Stage » désigne l'action de formation constituée d'une ou de plusieurs journées d'animation, consécutives ou non, et des temps de préparation et d'ingénierie pédagogique.
- « Participant » représente la personne physique désignée par le Client comme bénéficiaire du Stage.
- « Règlementation applicable en matière de Protection des Données Personnelles » désigne les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 (règlement général sur la protection des données), à compter de sa date d'applicabilité.

1. Modalités d'inscription

- Toute inscription à un Stage nécessite l'envoi par le Client de l'Offre signée par un représentant habilité du Client.

2. Conditions d'inscription

- L'inscription est effective à réception du bulletin d'inscription validement signé, à l'exception des Stages composés exclusivement de e-learning pour lesquels l'inscription est effective à réception du bulletin d'inscription validement signé et de son règlement.
- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles. Aucune inscription téléphonique ne sera prise en compte.
- Le Participant reçoit de KPMG Academy, avant le Stage, le programme de ce Stage et une convocation en précisant le lieu, la date et les horaires.
- Sauf cas de force majeure, KPMG Academy se réserve le droit de reporter ou d'annuler tout ou partie des Stages au plus tard 8 jours ouvrables avant le premier jour du Stage. KPMG Academy rembourse le Client des sommes éventuellement versées en cas d'annulation du Stage.
- La facture, l'attestation de présence et la feuille de présence émargée (selon les cas) sont adressées au Client à l'issue du Stage. Le Participant doit avoir émargé la feuille de présence matin et/ou après-midi. La facture accompagnée du bulletin d'inscription ou de l'Offre vaut convention de formation professionnelle.

3. Formations e-learning

- Des Stages pourront être dispensés à distance par l'intermédiaire de modules de formation dans un espace électronique sécurisé. Les conditions d'accès, d'évaluation et de reporting sur les modules seront précisées dans l'Offre ou dans un document écrit spécifiquement convenu entre le Client et KPMG Academy. Le périmètre des utilisateurs est circonscrit aux Participants qui devront respecter les règles d'usage de la plateforme électronique mise à leur disposition.
- Aucune action en responsabilité ne saurait être engagée à l'encontre de KPMG Academy pour les cas de panne relatifs à une plateforme propriété du Client, pour les opérations de maintenance, et, dans tous les cas, quant aux contraintes techniques liées au réseau internet. Si nécessaire, des tests préalables pourront être effectués pour vérifier la compatibilité de l'environnement technique requis. Les anomalies empêchant l'utilisation normale de tout ou partie des modules concernés par le Stage seront traitées par la partie mettant à disposition cet espace électronique sécurisé.

4. Coût d'inscription

- Le coût d'inscription comprend la formation et la documentation. Sauf accord écrit, les frais de transport, de restauration ou d'hôtellerie sont à la charge du Client.

5. Prise en charge par un organisme collecteur

- En cas de demande de prise en charge du coût d'inscription par un organisme paritaire collecteur agréé (« OPCA »), l'accord de prise en charge obtenu par le Client doit être adressé à KPMG Academy avant la fin du Stage.
- En l'absence de transmission dudit accord dans les délais, la facture correspondante sera adressée au Client qui devra s'en acquitter avant d'en demander le remboursement éventuel à son OPCA.
- En cas de transmission dudit accord à KPMG Academy avant la fin du Stage :
 - En cas de prise en charge totale du financement par un organisme tiers, la facture sera adressée directement à celui-ci par KPMG Academy sous réserve d'un accord de subrogation.
 - En cas de prise en charge partielle du financement par un organisme tiers, la différence entre le coût d'inscription et le montant de la prise en charge sera facturée au Client qui s'engage à s'en acquitter. Le montant de la prise en charge sera facturé directement par KPMG Academy à cet organisme sous réserve d'un accord de subrogation.
 - Une absence au Stage ne pouvant pas être prise en charge par un organisme tiers, donnera lieu à une facturation au Client dans les conditions précisées à l'article 6.
- Sur demande de l'OPCA, KPMG Academy s'engage à transmettre à l'OPCA tout document permettant d'attester la présence des participants à la formation.

6. Conditions de paiement

- Sauf dispositions contraires dans l'Offre, les factures sont émises par KPMG Academy à la fin du Stage ou à la fin de la première session de formation lorsque le Stage est composé de plusieurs sessions. Les factures émises par KPMG Academy sont payables comptant sans escompte à réception de la facture.

- Par exception, le montant des formations exclusivement en e-learning sera facturé et dû par le Client dès l'inscription du Participant aux fins de valider celle-ci. Le montant de la formation e-learning sera dû que le Participant se soit ou non connecté.
- A défaut de paiement dans les délais, une pénalité de retard pourra être appliquée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce.
- En outre, sera également exigible une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros, comme en dispose l'article D.441-5 du Code de commerce.

7. Annulation de Stage et désistement

- Tout Client, personne physique, dispose d'un délai de rétractation de 14 jours après l'envoi de sa demande d'inscription si le contrat a été conclu à distance ou hors établissement en vertu de l'article L.221-8 du Code de la consommation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. Le Client pourra exercer son droit de rétractation par l'envoi, avant l'expiration du délai précité, du formulaire de rétractation figurant en annexe des CGV, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, à l'attention de KPMG Academy. KPMG Academy remboursera les sommes éventuellement versées par le Client correspondant à la partie du Stage non exécutée.
- Pour tout Client, personne morale :
 - Toute demande d'annulation reçue par écrit à l'adresse email Academy-siege@kpmg.fr entre le 15^{ème} et le 7^{ème} jour ouvrable avant le début du Stage entraîne la facturation de celui-ci à hauteur de 20% du prix total du Stage.
 - Toute demande d'annulation reçue par écrit à l'adresse email Academy-siege@kpmg.fr moins de 7 jours ouvrables précédant le début du Stage entraîne la facturation de celui-ci à hauteur de 100% du prix total du Stage. Il est précisé que le montant facturé au Client ne constitue pas un versement libératoire de la participation au développement de la formation professionnelle et ne peut donc être imputé ou faire l'objet d'une demande de prise charge auprès d'un OPCA - circulaire DGEFP n° 2006-10 du 16.03.06 (BOT n° 2006-4 du 30.4.06).
- En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un Stage, le montant du dédit s'élèvera au montant total des droits d'inscription liés aux journées de formation auxquels le Participant n'aura pas assisté.
- En cas d'empêchement d'un Participant, le Client peut lui substituer une autre personne, à condition que KPMG Academy ait été préalablement prévenu par écrit à l'adresse email Academy-siege@kpmg.fr. En cas de prise en charge du coût d'inscription par un OPCA, celui-ci devra être préalablement informé par le Client dudit remplacement ; le cas échéant, une demande de prise en charge rectificative doit être effectuée par le Client auprès de l'OPCA. KPMG Academy décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié.

8. Responsabilité de KPMG Academy

- KPMG Academy ne peut être tenu pour responsable des conséquences résultant de mauvaises interprétations ou d'un mauvais usage du contenu du Stage par le Client ou l'un de ses Participants.
- KPMG Academy n'a aucune obligation autre que celles mentionnées dans son Offre ou les présentes CGV. KPMG Academy se réserve le droit de remplacer un animateur si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent et se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure du Stage tout Participant dont le comportement en générerait le bon déroulement ou contreviendrait aux présentes CGV ou au règlement intérieur de KPMG Academy.
- KPMG Academy ne peut être tenu pour responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations résultant d'un événement de force majeure, en ce inclus la maladie ou l'accident d'un animateur de Stage expert dans son domaine, et toute circonstance échappant au contrôle raisonnable de KPMG Academy et notamment les grèves des réseaux de transport.
- La responsabilité de KPMG Academy et de ses représentants pour tout dommage ou perte direct(e) subi(e) par le Client est limitée aux montants facturés et encaissés au titre du Stage concerné. Les obligations contractuelles de KPMG Academy se prescrivent par un an à compter de la fin du Stage, et ce par dérogation aux dispositions de l'article L.110-4 du Code de commerce sauf à l'égard des consommateurs conformément à la prescription quinquennale de droit commun. Aucune réclamation ne pourra être faite à l'encontre de KPMG Academy passé ce délai.

9. Confidentialité

- Le Client et KPMG Academy s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations qui les concernent mutuellement et réciproquement à l'occasion de la mise en œuvre du Stage ou dans le cadre des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de l'Offre ou la signature du bulletin d'inscription.
- Dans le cadre de Stages Inter-Entreprises, il est rappelé aux Participants une obligation de discrétion pour toutes les informations et données dont ils auraient à prendre connaissance concernant d'autres Clients à raison de leurs échanges avec d'autres Participants. KPMG Academy décline toute responsabilité pour la divulgation, la révélation ou l'utilisation, même accidentelle, par un Participant, d'informations d'une nature confidentielle qui concerneraient le Client.
- Le Client accepte d'être cité par KPMG Academy comme client de ses offres de services à des fins de référencement ou de propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, ou en vertu de l'application des dispositions légales et réglementaires qui exigent cette divulgation.

10. Supports pédagogiques

- Un Support pédagogique se définit comme l'ensemble des moyens et des ressources permettant de dispenser le contenu d'un Stage, et peut prendre la forme de documents, notes, classeurs, fichiers, supports matériels ou intangibles, etc.
- KPMG Academy ne peut garantir que les informations contenues dans les supports pédagogiques au titre du Stage continueront à être valables à une date ultérieure. KPMG Academy n'a aucune obligation de mise à jour après la date d'animation du contenu du Stage et de ses Supports pédagogiques, qui ne sauraient être interprétés sans les commentaires oraux qui les accompagnent. Le cas échéant,

ses Supports sont élaborés en fonction des normes, des référentiels ou de la réglementation en vigueur à la date d'animation du Stage.

- Les informations contenues dans les Supports pédagogiques ne sont pas destinées à traiter des particularités d'une situation réelle ou supposée se rapportant à une opération particulière du Client. Toute conclusion découlant d'une telle situation ou d'une telle opération nécessite une analyse approfondie par des professionnels adhoc et ne peut en aucun cas être uniquement basée sur les informations contenues dans ces Supports.

11. Utilisation de services ou solutions de tiers

- Pour mener à bien la formation, KPMG Academy pourra recourir aux services ou solutions de tiers (notamment des hébergeurs, éditeurs de plateformes collaboratives ou de solutions d'échanges de fichiers, ou autres prestataires de services de type cloud) dans les conditions suivantes :
 - Les Supports pédagogiques élaborés par KPMG Academy dans le cadre du Stage peuvent faire l'objet d'un hébergement sur des serveurs gérés par KPMG Academy, les Entités membres du réseau KPMG ou par des prestataires externes, sous réserve de respecter strictement les politiques de sécurité applicables à KPMG Academy et les dispositions légales applicables.
 - Le Client reconnaît et accepte les caractéristiques et les risques inhérents au réseau Internet et aux services de télécommunications.
 - Le recours à certaines solutions technologiques pourra être soumis à l'acceptation, par les utilisateurs du Client, de conditions d'utilisation spécifiques.
 - KPMG est déchargé de toute responsabilité en cas de défaillance de sécurité ou de perte de données du fait d'une utilisation d'une solution technologique non autorisée ou non-conforme aux présentes CGV ou aux termes et conditions du fournisseur de la solution technologique.
 - KPMG ne garantit pas les performances techniques des solutions technologiques et ne sera pas tenu responsable en cas d'indisponibilité temporaire d'une solution technologique.

12. Propriété intellectuelle

- Sauf indication contraire spécifiée dans l'Offre, KPMG Academy conserve les droits de propriété intellectuelle relatifs au contenu, aux Supports pédagogiques et aux autres ressources mises en œuvre par KPMG Academy afin d'animer les Stages, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, oral ...). Les Supports pédagogiques sont remis aux Participants à titre personnel, qui disposent d'un droit d'utilisation individuel non cessible. Toute reproduction, publication, adaptation, modification, traduction, commercialisation et diffusion, totale ou partielle, en ce inclus les modules de e-learning, par le Client ou un Participant, envers des tiers non participants au Stage concerné est interdite.
- KPMG Academy demeure propriétaire de ses outils, méthodes, et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'animation d'un Stage au profit du Client. Le nom et le logotype de KPMG Academy ne pourront être cités ou reproduits, de quelque façon que ce soit, sans son accord préalable écrit.
- Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à KPMG Academy en cédant ou en communiquant des documents issus de ce dernier à un concurrent de KPMG Academy.

13. Particularités des Stages Intra-Entreprise

- Le suivi pédagogique (évaluations, feuilles de présence, etc.) sera effectué directement par KPMG Academy, sauf mention contraire écrite dans l'Offre, auquel cas :
 - Le Client devra prévoir deux exemplaires de la liste de présence (une pour lui, une pour KPMG Academy).
 - La liste des Participants et les feuilles de présence devront être remises à KPMG Academy avant la date du Stage. Les animateurs de KPMG Academy se chargeront de faire signer les feuilles de présence aux Participants.
- L'organisation logistique de la formation (convocation des Participants, suivi des inscriptions, réservation et préparation de la salle, mise à disposition de matériel tel que paperboard, vidéoprojecteur etc ...), l'impression des Supports pédagogiques ainsi que, le cas échéant, la gestion des pauses et du déjeuner pour les Participants et les animateurs seront pris en charge par le Client, sauf mention contraire écrite dans l'Offre.
- Les frais de déplacement et de séjour engagés par les Participants ou pour leur compte seront directement payés par le Client. Les frais de déplacement et de séjour engagés par les formateurs de KPMG Academy sont à la charge du Client.
- KPMG Academy décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme imprévu des Participants ou d'une organisation logistique imparfaite.

14. Sous-traitance

- KPMG Academy est autorisée à sous-traiter tout ou partie des prestations objet de l'Offre. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de KPMG Academy, laquelle demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant de l'Offre.

15. Données à caractère personnel

- Les dispositions du présent article intègrent les termes contenus dans le bulletin d'inscription à propos du Traitement des Données à caractère personnel.
- Les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est attribué par la Réglementation applicable en matière de protection des Données à caractère personnel.
- KPMG Academy et le Client s'engagent à respecter la Réglementation applicable en matière de protection des Données à caractère personnel. KPMG Academy est également tenu par la déclaration de confidentialité KPMG, accessible sur www.kpmg.fr, rubrique « Déclaration de confidentialité », dont le Client déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes. La dernière version en ligne de cette déclaration fait foi.
- KPMG Academy collecte et traite les Données à caractère personnel du Client et/ou des salariés du Client dans le cadre de et/ou pour les besoins de la réalisation de l'Offre. Dans la mesure où KPMG Academy détermine les finalités et les moyens

techniques et organisationnels des Traitements opérés dans le cadre de l'Offre, KPMG Academy intervient généralement et en principe en qualité de Responsable de traitement conjointement avec KPMG S.A. (ci-après, les « Responsables du Traitement »).

- Les Responsables du Traitement traitent les Données à caractère personnel que le Client leur confie à des fins de réalisation du Stage et gestion de l'Offre (traitement de l'inscription, gestion des évaluations et des attestations délivrées par KPMG Academy) ; de gestion de la relation d'affaires qui lie KPMG Academy et le Client, y compris en matière administrative et financière et à des fins de communication avec le Client, y compris à des fins de prospection commerciale ; d'administration, de tests et de support sur les outils et solutions informatiques que les Responsables du Traitement utilisent dans le cadre de leur activité (messagerie, outils métier, etc.), d'hébergement de ces outils et solutions, d'archivage et de reprographie ; si applicable, d'envoi de la newsletter KPMG Academy et des informations sur les offres de formation KPMG Academy ; (les finalités décrites ci-dessus étant désignées ensemble les « Finalités du Traitement »).
- KPMG Academy s'engage à ne pas utiliser les Données à caractère personnel confiées par le Client pour d'autres finalités que les Finalités du Traitement. Le Client ne fournira à KPMG Academy directement ou indirectement que les Données à caractère personnel que KPMG Academy considère nécessaires à la réalisation du Stage.
- Il appartient au Client de s'assurer que les Données à caractère personnel confiées à KPMG Academy, directement par le Client ou indirectement pour son compte, ont été collectées auprès des Personnes Concernées (telles que les salariés) de manière licite, loyale et transparente, et que les Personnes Concernées ont été informées du contenu du présent article, ainsi que des termes contenus dans le bulletin d'inscription à propos du Traitement des Données à caractère personnel.

16. Qualité des prestations

- KPMG Academy apporte le plus grand soin à l'élaboration, l'animation et à la mise en œuvre des Stages. Des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chaque Participant à l'issue du Stage. Ils font l'objet d'une lecture attentive qui permet à KPMG Academy d'améliorer la qualité des Stages dispensés.
- Si la qualité des Stages ne correspondait pas aux engagements contractuels, le Client est invité à le signifier par écrit à l'attention de Monsieur François Bloch, KPMG Academy, Tour Egho, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris la Défense Cedex.

17. Droit applicable et compétence juridictionnelle

- Les termes de l'Offre et les présentes CGV sont régis par le droit français et constituent l'ensemble contractuel régissant les Stages animés par KPMG Academy.
- Toute contestation ou différend résultant de l'interprétation ou de l'application de l'une des présentes dispositions, à défaut d'un accord amiable entre le Client et KPMG Academy, sera de la compétence exclusive du tribunal compétent du ressort de la Cour d'appel de Paris, sauf dispositions d'ordre public contraires prévoyant la compétence d'une autre juridiction et dont pourrait bénéficier un Client consommateur.

Pour les clients consommateurs en application de l'article 7

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de KPMG Academy, à l'adresse postale suivante : Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta, CG 60055 – 92066 Paris la Défense ou par courrier électronique à l'adresse email suivante : Academy-siege@kpmg.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation de la formation précisée ci-dessous :

.....

Nom du (des) consommateur(s) :

.....

(Si applicable) Nom de la société/employeur :

.....

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

.....

Date :

(*) Rayez la mention inutile.